

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2010 à 21 h

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, CHARLESWORTH, ARSIGNY, MOLLINÉ et, MM. MINEUR, ROCHE, BARDE, TIRARD-BOIS, GIRON, BARTAL CHRISTOFLOUR et SANDEAU.

Absent : M. BIOT

Madame DE LA IGLESIA est élue secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

### DELIBERATION CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR ECOLE :

Madame le Maire indique que le contrat de location du photocopieur de l'école arrive à son terme le 6 janvier 2010. Elle a contacté trois entreprises et en donne les résultats :

- Bureau Organisation : location trimestrielle : 107,64 € Copie : 0,011 €
- Soram : location trimestrielle : 82 € Copie : 0,01 €
- Sofeb : location trimestrielle : 95,68 € Copie : 0,0105 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer le matériel Konica Minolta Business Hub 190f à la société SORAM sise place Mandela 24750 BOULAZAC. Le contrat d'assistance maintenance sous 4 heures inclus tous les consommables (hors papier), les interventions techniques (main d'œuvre, déplacement, pièces), la maintenance préventive (nettoyage, remplacement des pièces d'usure...), la garantie d'un service optimum sur l'ensemble de la Dordogne.

### DELIBERATION DEMANDE PROROGATION TEMPS PARTIEL DE MME PIQUET:

Madame le Maire rappelle que Madame PIQUET Catherine est actuellement en temps partiel de droit à 80 % jusqu'au 16 février 2010. Elle donne lecture de la lettre de cet agent sollicitant une prorogation de son temps partiel jusqu'au 31 décembre 2010. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, y donne une suite favorable.

### DELIBERATION REMISE D'OUVRAGES PAYSAGERS PAR LE DEPARTEMENT :

Madame le Maire rappelle que lors de l'aménagement de la traversée du bourg, le conseil général de la Dordogne avait procédé à des aménagements paysagers aux entrées du Bourg sur la route départementale 708. Par courrier en date du 15 décembre 2009, le conseil général propose, afin de pérenniser une image positive de ces aménagements, de remettre à la commune ces ouvrages pour que la mission d'entretien soit prise en charge par la commune. En effet, l'entreprise titulaire du marché de travaux a terminé ses prestations d'entretien et le conseil général ne peut en aucun cas prendre en charge la gestion de l'ensemble de ces prestations à l'échelle du département. Il est à noter que les arbres d'alignement ne font pas l'objet de cette démarche puisqu'ils sont pris en compte dans le plan de gestion départemental des arbres d'alignement routiers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la remise des aménagements paysagers aux entrées du bourg et prendra en charge leur entretien, autorise le Maire à signer le procès verbal de transfert de gestion.

### DELIBERATION INSCRIPTION CHEMINS DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL :

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux de Promenade et de Randonnée,

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme, le Conseil Général de la Dordogne a chargé le service du tourisme et du développement touristique de la réalisation du plan concernant ce département,

Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1°. Accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, la « boucle de Saint Méard de Gurçon » de 9 km

Statut juridique	de	à	longueur	Section cadastrale
CR	Du Bourg	au Grand Billat	1 300 m	AY-AZ-BE
CR	Les Paysses	Les Bonnins	2 800 m	BE-AB

CR	Bricabeau	Carbonneau	1 600 m	AB-AC
VC 21	Carbonneau Ouest	Carbonneau Est	300 m	BD
VC 203	Carbonneau Est	Les Fonds Ouest	700 m	BD
VC 5	Les Fonds Est	Brandeau Ouest	1 300 m	BD
CR	Brandeau Ouest	Le Bourg	1 000 m	BD-AZ-AY

CR = chemin rural VC = voie communale RD = route départementale

2°. S'engage à ne pas supprimer ou aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le conseil municipal proposera un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3°. S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,

4°. Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement,

5°. Accepte le balisage et le panneautage des itinéraires aux normes départementales tels que définis par le schéma de jalonnement,

6°. Adhère à la structure intercommunale suivante : Syndicat Mixte de Développement Ouest Bergeracois SD24 sis Vieille Auberge 24230 SAINT VIVIEN et lui délègue la gestion et l'entretien des itinéraires concernés. Celui-ci sera effectué autant que de besoin et au minimum 4 fois par an aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 15 octobre.

7°. Compte tenu du passage inévitable sur un chemin DFCI, la portion suivante : Carbonneau, il sera passé une convention entre le Département, le propriétaire, la commune et la structure intercommunale.

#### **DELIBERATION INDEMNITE DU TRESORIER :**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'allouer à compter de l'année 2009, l'indemnité de conseil fixé au taux plein à Monsieur Franck LHEUREUX, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'article 6225.

#### **DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE POUR ELAGAGE ARBRES CIMETIERE/PRESBYTERE :**

Madame le Maire donne lecture des trois devis proposés pour le projet d'élagage des arbres au cimetière et au presbytère.

- Entreprise LAUTRETTE Janic = 2 009,28 € TTC.

- ABALAG', Monsieur Olivier DELPEUCH = 837,20 € TTC.

- Entretien Parcs Et Jardins, Monsieur Alain LACROIX = 1 674,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de Monsieur Olivier DELPEUCH au prix de 837,20 € TTC mais demande que le cyprès du cimetière ne soit pas simplement élagué mais coupé au pied.

#### **BULLETTIN MUNICIPAL :**

Après concertation, le conseil municipal décide de remplacer le bulletin municipal annuel par un journal trimestriel. Messieurs BARTAL, ROCHE, CHRISTOFLOUR (représentant les associations) sont chargés de recueillir les informations et Madame CHARLESWORTH d'en traduire certaines en anglais.

#### **COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :**

- Grain d'Automne : Lecture du bilan 2009.

- Mosaïque : (M. CHRISTOFLOUR et Mme CHARLESWORTH) Bilan 2009, excédent de + 6 124,93 €. Le dossier est disponible en mairie pour consultation.

- Téléthon : L'édition 2009 a permis de récolter la somme de 5 622 €, le Comité Téléthon du canton de Villefranche remercie les associations, commerçants, artisans, viticulteurs et toutes personnes ayant offert des dons et autres aides pour la réalisation de la manifestation. Ces bénévoles sont lancés pour le pot de l'amitié le 18 janvier à 19 h à la salle des fêtes de Moulin Neuf.

- Cias : la participation communale sera de 4,10 € par habitant à partir de 2010. Il est donné lecture de la lettre de Madame le Maire à Monsieur le Président du CIAS dans lequel elle approuve le projet de transfert du syndicat à SAINT MARTIN DE GURSON.

- Conseil d'Ecole : L'effectif actuel s'élève à 102 élèves. Si besoin, la salle de motricité pourrait accueillir une classe supplémentaire à la rentrée prochaine. Des sorties culturelles sont prévues en 2010, ainsi que des

sorties piscine (10 séances), il y a aussi un projet de randonnée. Un devis pour l'installation d'une alarme a été demandé à des fournisseurs. C'est Monsieur MAUREAU, électricien qui effectuera les travaux pour un coût de 1.459,12 €.

- Communauté de Communes du Gursonnais : compte rendu de la réunion du 14 décembre 2009.

- Marathon du Gursonnais : Monsieur Régis GIRON fait le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2009. Le marathon du Gursonnais sera organisé le 13 mai 2010. Le départ à 9 heures se fera du lac de Gurson, le parcours passe par toutes les communes du Gursonnais, soit 42,195 km, un semi-marathon sera aussi organisé. Deux postes de secours sont prévus, chaque commune prendra en charge le ravitaillement ainsi que les coupes sur son territoire.

- DFCI : Monsieur Régis GIRON fait le compte rendu de la dernière réunion.

- SMCTOM : compte rendu de la réunion du 4 décembre 2009 ; augmentation de 4,76 % sur le budget 2010.

- SIAEP : modification du prix de l'eau, l'abonnement baisse et passe à 52,35 € pour la part de la collectivité et le tarif du m3 devient unique : 0,825 € le m3 (part collectivité). Compte rendu du syndicat disponible pour consultation en mairie.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux clôture stade : L'entreprise MESAGLIO a commencé les travaux.

- Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur et Madame FRIZZI reçue le 24 décembre 2009 et la réponse qui leur a été faite.

- Direction Départementale des Services Vétérinaires : des autocontrôles ont été effectués le 4 décembre 2009. Des prélèvements ont été faits sur de la mousse au chocolat « maison » élaborée avec des œufs frais du commerce et sur du poisson « frais ». Les résultats sont satisfaisants et ne font apparaitre aucune anomalie. Les contrôles de surface ont été effectués sur un saladier vide et une assiette. Si le résultat sur l'assiette est bon, celui du saladier inox n'en est pas de même (présence très importante de flore aérobie mésophile). Madame le Maire et Madame ARSIGNY se sont entretenues avec les employés de la cantine afin que cette situation ne se reproduise pas.

- Madame ARSIGNY indique que les pompiers de Saint Méard de Gurçon cherchent toujours des volontaires.